

AFFAIRE No 34 - EXTENSION DU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN - PRO-
GRAMME 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le programme d'actions que la Commune compte mener en 1988 pour améliorer le réseau de transports en commun. Il s'agit essentiellement :

- de renforcer la capacité des lignes les plus chargées, à savoir :
 - * la ligne 5 (Chaudron),
 - * la ligne 6 (L.E.P. / Moufia),
 - * la ligne 8 (Les Flibustiers / Moufia),
- et d'étendre le réseau de transports dans certains secteurs denses de la ville (Cité Pierre et Sable / Moufia, Chemin Finette et Rue Stanilas Gimard / Sainte-Clotilde).

Les moyens à mettre en oeuvre sont les suivants :

- 1) Acquisition et mise en service de cinq autobus de cent places, pour un coût de 3 850 000 F par an, ou de trois autobus articulés de cent quatre-vingts places, pour un coût de 3 612 000 F par an ;
- 2) Acquisition d'un autobus de dix rangées qui sera affecté sur la nouvelle ligne 24 A de Chemin Finette, pour un coût d'exploitation annuel de 500 000 F ;
- 3) Doublage de la ligne 21 (Montagne), pour un coût de 110 000 F par an.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce programme, et de m'autoriser à signer les conventions qui seront passées à cet effet avec la C.G.E.A..

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

Conseil Municipal du 24 mars 1988

1988
Affaire n° 34

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Ces extensions sont indispensables, si l'on veut rendre plus attractif le transport collectif.

La Commission émet un avis favorable.

Commission des Finances

Elle est favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.